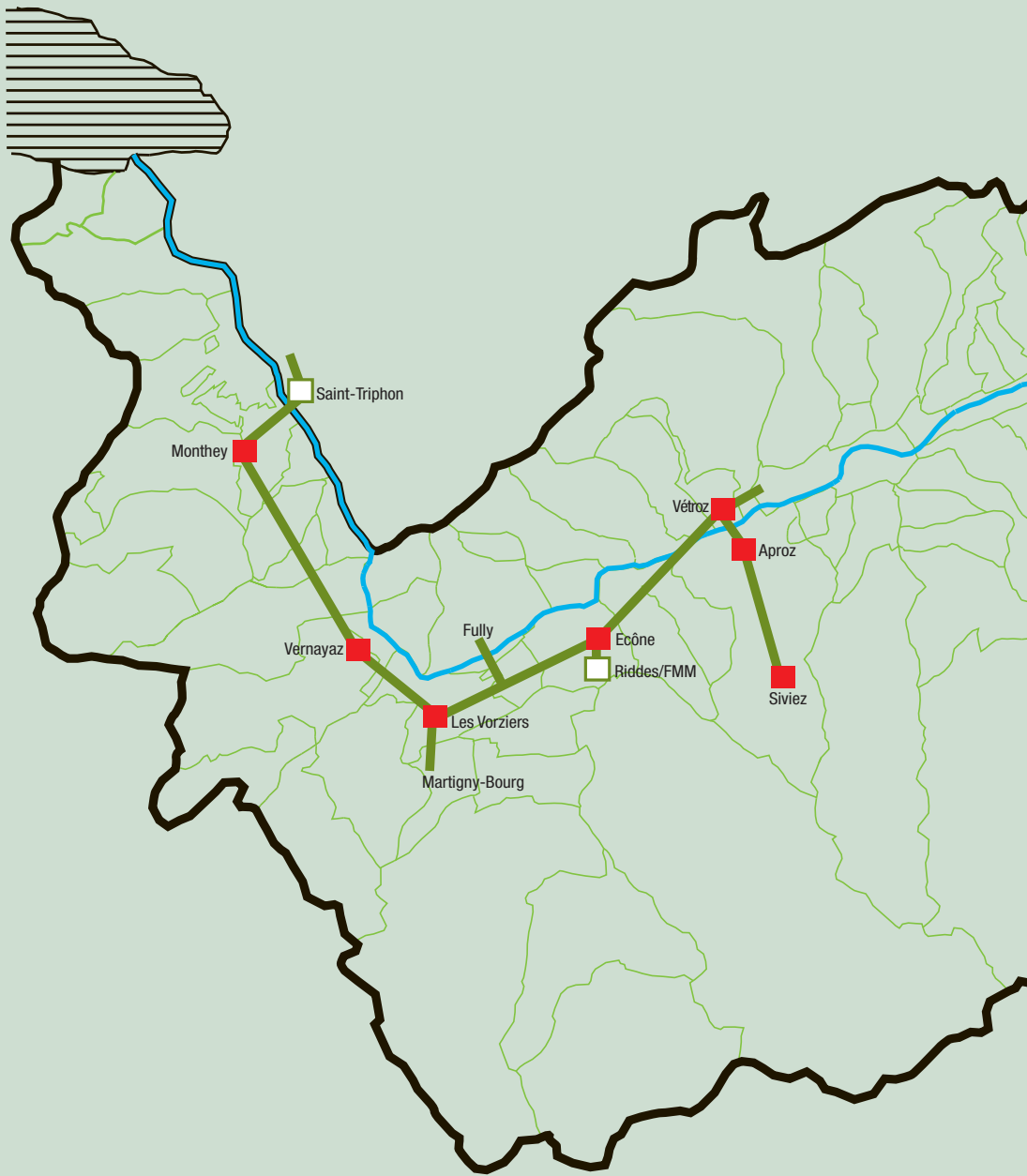


BVALGRID SA

Rapport de gestion 2008





Organes de la société

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2008)

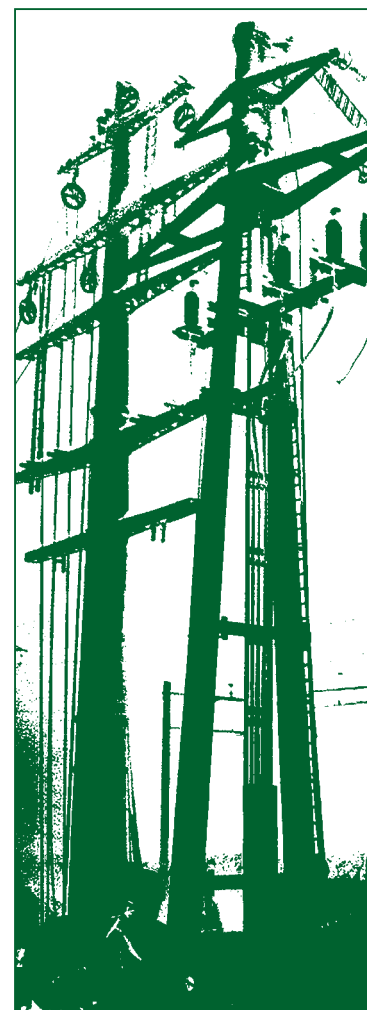
Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Etienne CALOZ Président	Directeur, FMV	2006	2008
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2008
Pascal GROSS	Administrateur, FMV	2006	2008
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2008
Paul MICHELLOD	Membre de la Direction, FMV	2006	2008
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy	2006	2008

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est d'un an.

M. Alain Bregy, membre de la Direction FMV, est Secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié la gestion administrative et opérationnelle ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations par mandat à FMV.

L'organe de révision est la fiduciaire Dini & Chappot ainsi que Nofival SA, toutes deux à Martigny. La durée du mandat est d'un an.



Rapport du Conseil d'administration

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Sion.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société chargée de l'exploitation du réseau 65 kV du Haut-Valais. Les exploitants du réseau 65 kV du Valais central coordonnent leurs activités mais, en l'état, sans société d'exploitation commune. Le concept initial est désormais inscrit dans le Décret cantonal d'application de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Entré en vigueur le 16 janvier 2009, ce décret prévoit notamment la création d'une société unique pour l'exploitation du réseau suprarégional valaisan.

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré au 31.12.2008 à hauteur de CHF 10 752 000, est réparti comme suit :

– F MV	64%
– SEIC	20%
– Siner gy Infrastructure	13%
– Commune de Fully	3%

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les lignes 65 kV, les postes de transformation 65/16 kV ainsi que les installations afférentes. B-Valgrid a acquis ces actifs de ses actionnaires FMV, SEIC et Siner gy, ainsi que de EOS lors de la restructuration du réseau HT du Bas-Valais.



Cadre légal

La LApEl est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sa première ordonnance d'application (OApEl) le 1^{er} avril 2008. Les dispositions régissant l'ouverture du marché pour les gros consommateurs et la rétribution de l'injection à prix coûtant entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La LApEl prévoit une ouverture du marché en deux étapes : les cinq premières années, seuls les consommateurs finaux dont la consommation annuelle dépasse 100 MWh auront libre accès au marché. Au bout de cinq ans, tous les consommateurs finaux pourront librement choisir leur fournisseur de courant. Cette ouverture complète du marché pourrait toutefois faire l'objet d'un référendum facultatif.

L'OApEl précise notamment les conditions de l'accès au réseau et la rémunération pour son utilisation. Face aux hausses annoncées du prix de l'électricité et aux pressions publiques et politiques, le Conseil fédéral a modifié l'OApEl le 12 décembre 2008. Cette deuxième version de l'OApEl porte en particulier sur les coûts des capacités de réserve et de l'utilisation du réseau. Elle oblige les gestionnaires de réseau à recalculer et republier leurs tarifs.

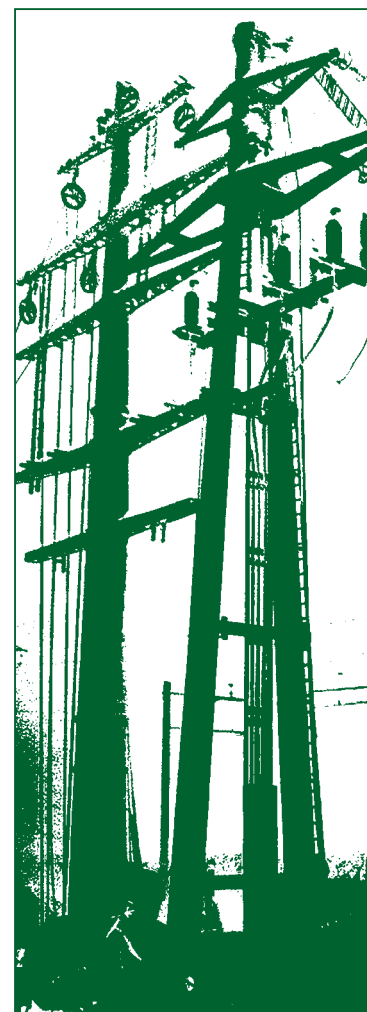
Adoptée en décembre 2008, la deuxième ordonnance provoque une instabilité juridique, qui accompagnera certainement les gestionnaires de réseau durant toute l'année 2009.

Sur le plan cantonal, le Grand Conseil valaisan a adopté, le 12 décembre 2008, le décret d'application de la LApEl. Celui-ci définit les bases légales cantonales pour l'exécution de la législation fédérale. Le décret confie au Conseil d'Etat le soin d'attribuer les aires de desserte aux gestionnaires de réseau. Il habilite également le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures structurelles propres à réduire les différences disproportionnées entre les tarifs d'utilisation du réseau et les mesures incitatives pour réduire le nombre de gestionnaires de réseau de distribution régional et local. Le décret prévoit également la création, dans un délai de 2 ans, d'une société d'exploitation unique du réseau valaisan de distribution suprarégionale (65 kV).

Réalisations 2008

L'année 2008 a été marquée par la préparation de l'ouverture du marché. Sur la base des nouvelles dispositions légales, B-Valgrid a procédé au calcul du timbre pour 2009. Le timbre, représentant le coût de l'acheminement de l'électricité, est indépendant de la distance, mais est fonction du niveau de tension. Les règles de calcul des tarifs d'acheminement sont définies par le législateur.

Les tarifs de B-Valgrid s'appliquent également aux SI Monthey et à la Compagnie Industrielle de Monthey SA (CIMO), grâce à la communauté de coûts créée à cet effet.



Les tarifs comprennent les frais pour l'utilisation du réseau national et du réseau supra-régional. Ils sont constitués d'une composante « énergie brute » et d'une composante « puissance nette soutirée ».

B-Valgrid a publié ses tarifs en juin 2008, selon les dispositions de la première OApEI. A la suite de la révision de l'OApEI, B-Valgrid devra publier, au plus tard le 1^{er} avril 2009, les tarifs calculés sur la base de la nouvelle OApEI. Ces tarifs s'appliqueront rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Conformément à sa mission, B-Valgrid a exécuté les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de ses installations. En particulier, le poste de transformation 65/16 kV de Vernayaz a été agrandi pour permettre l'injection de la production de l'usine de Salanfe SA.

Pour satisfaire aux exigences de swissgrid en matière de délestage, des relais de fréquence ont été mis en service dans le réseau du Bas-Valais.

En 2008, B-Valgrid a installé les compteurs nécessaires au fonctionnement du marché de l'électricité libéralisé et a par ailleurs mis en place le système de transmission automatique des données de mesures.

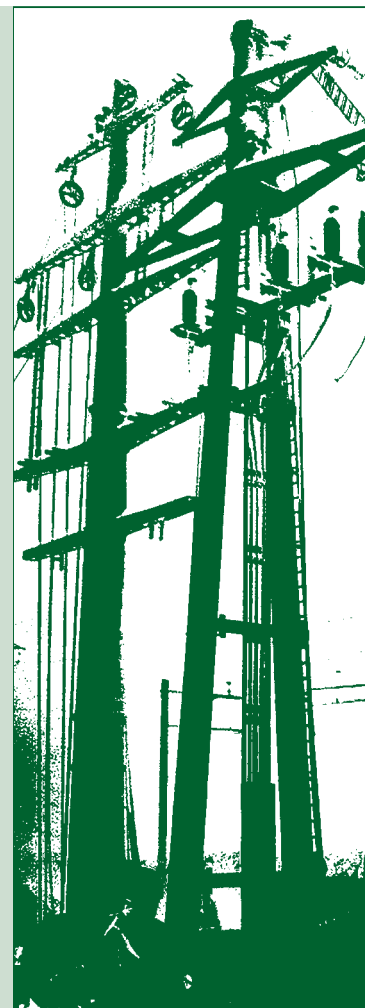
Perspectives 2009

En 2009, les différents acteurs de la branche feront leurs premières expériences dans un marché de l'électricité libéralisé.

B-Valgrid publiera les tarifs modifiés au 1^{er} avril 2009, valables pour l'année 2009, avec une application rétroactive au 1^{er} janvier. Les tarifs 2010 seront publiés pour le 30 juin 2009. Désireuse d'assurer une stabilité du timbre pour l'utilisation du réseau 65 kV, B-Valgrid restera néanmoins exposée aux changements éventuels du cadre légal et aux décisions de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).

Conformément au décret cantonal, B-Valgrid et ses actionnaires poursuivent la coordination et l'unification du réseau 65 kV en Valais. B-Valgrid contribue ainsi à la mise en place d'un réseau unique, sûr, performant, efficace et surtout apte à assurer l'approvisionnement de l'ensemble des clients valaisans à un prix compétitif.





Profits et Pertes

	2008 CHF	2007 CHF
Produits du transit d'énergie	5 285 747	5 187 741
Travaux pour tiers	679 971	450 388
Autres produits	166 812	174 655
Produits d'exploitation	6 132 530	5 812 784
Entretien et exploitation du réseau	-1 584 003	-1 347 495
Achats liés aux travaux pour tiers	-676 948	-448 236
Frais d'administration	-280 475	-307 487
Frais divers	-332	-1 005
Provisions	35 000	-570 000
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-124 800	-127 200
Charges d'exploitation	-2 631 558	-2 801 423
Résultat d'exploitation	3 500 972	3 011 361
Amortissements	-2 259 282	-1 816 651
Résultat avant intérêts et impôts	1 241 690	1 194 710
Produits financiers	59 272	106 731
Charges financières	-585 374	-588 691
Résultat avant impôts	715 588	712 750
Impôts sur le bénéfice	-144 200	-143 600
Résultat annuel	571 388	569 150

Bilan

11

Actif

	Note	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		31 244 133	31 165 093
Travaux en cours		836 999	264 621
-Amortissements		-4 012 997	-1 783 715
		28 068 135	29 645 999
Immobilisations incorporelles			
Frais de 1 ^{er} établissement		152 936	152 936
-Amortissements		-62 936	-32 936
		90 000	120 000
Actifs circulants			
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires		1 155 865	1 368 467
envers les tiers		167 208	605 714
Autres créances		21 323	36 266
Capital-actions non libéré	3	1 248 000	1 248 000
Actifs transitoires			
envers les actionnaires		–	–
envers les tiers		–	1 794
Disponibilités		4 812 611	2 206 314
		7 405 007	5 466 555
Total Actif		35 563 142	35 232 554

Passif

	Note	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Fonds propres			
Capital-actions	3	12 000 000	12 000 000
Réserve générale		28 500	–
Résultat reporté		3 051	–
Résultat annuel		571 388	569 150
		12 602 939	12 569 150
Fonds étrangers			
Fonds étrangers à long terme			
Engagements à long terme			
envers les actionnaires	4	21 000 000	21 000 000
envers les tiers		–	–
		21 000 000	21 000 000
Fonds étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires		229 305	192 849
envers les tiers		264 827	257 736
Impôts		455 371	266 621
Provision pour stabilité du timbre		470 000	470 000
Passifs transitoires			
envers les actionnaires		45 000	62 500
envers les tiers		495 700	413 698
		1 960 203	1 663 404
Total Passif		35 563 142	35 232 554

Tableau des flux de fonds

13

	2008 CHF	2007 CHF
Résultat annuel	571 388	569 150
Amortissements	2 259 282	1 816 651
Provision pour stabilité du timbre	–	470 000
Cash-Flow	2 830 670	2 855 801
Variation des créances	666 051	-2 010 447
Variation des actifs transitoires	1 794	-1 794
Variation des dettes	43 547	450 585
Variation des passifs transitoires	253 253	742 819
Variation du fonds de roulement	964 645	-818 837
Cash-Flow résultant de l'exploitation	3 795 315	2 036 964
Investissements	-592 040	-31 165 093
Frais de 1 ^{er} établissement	–	-152 936
Désinvestissements	513 000	–
Travaux en cours	-572 378	-264 621
Flux de fonds résultant des activités d'investissement	-651 418	-31 582 650
Paiement du dividende	-537 600	–
Prêt accordé par FMV SA	–	21 000 000
Libération du capital-actions	–	10 752 000
Flux de fonds résultant des activités de financement	-537 600	31 752 000
Variation des disponibilités	2 606 297	2 206 314
Disponibilités au 01.01	2 206 314	–
Disponibilités au 31.12	4 812 611	2 206 314

1. Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes annuels de B- Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code suisse de Obligations (CO), « Annexe ».

Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Lignes aériennes	60 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transits	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Les frais de premier établissement et le goodwill sont amortis sur une période de 5 ans.

2. Valeur d'assurances des immobilisations corporelles	au 31.12.2008	au 31.12.2007
	76 002 773 CHF	76 052 773 CHF

3. Actionnaires

	Capital social (CHF)		Capital libéré (CHF)	Solde à libérer (CHF)
FMV SA, Sion	7 680 000	64%	6 432 000	1 248 000
SEIC SA	2 400 000	20%	2 400 000	
Sinergy SA	1 560 000	13%	1 560 000	
Commune de Fully	360 000	3%	360 000	
	12 000 000		10 752 000	1 248 000

4. Fonds étrangers à long terme – prêt des actionnaires

Taux: 2.8%

Durée: 01.01.2007-31.12.2008

Actionnaire	Valeur au 31.12.2008	Valeur au 31.12.2007
FMV SA, Sion	21 000 000 CHF	21 000 000 CHF

5. Evaluation des risques

B-Valgrid SA reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par la Direction de la société durant l'exercice sous revue.

Il n'y a aucune autre obligation légale découlant de l'article 663b CO.

16 **Proposition du Conseil d'administration
sur l'utilisation du bénéfice**

	2008 CHF
Résultat reporté	3 051
Résultat 2008	571 388
5% Attribution à la réserve générale	-28 600
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 10 752 000	-537 600
Report sur la nouvelle année	8 239

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 5 mars 2009

Fiduciaire DINI & CHAPPOT



Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA



Claude Tornay
Expert réviseur agréé

B-Valgrid SA
c/o FMV SA
Rue de la Dixence 9
CP 506 / CH-1951 Sion